

Cahier de fiches VALLEE DU RHÔNE

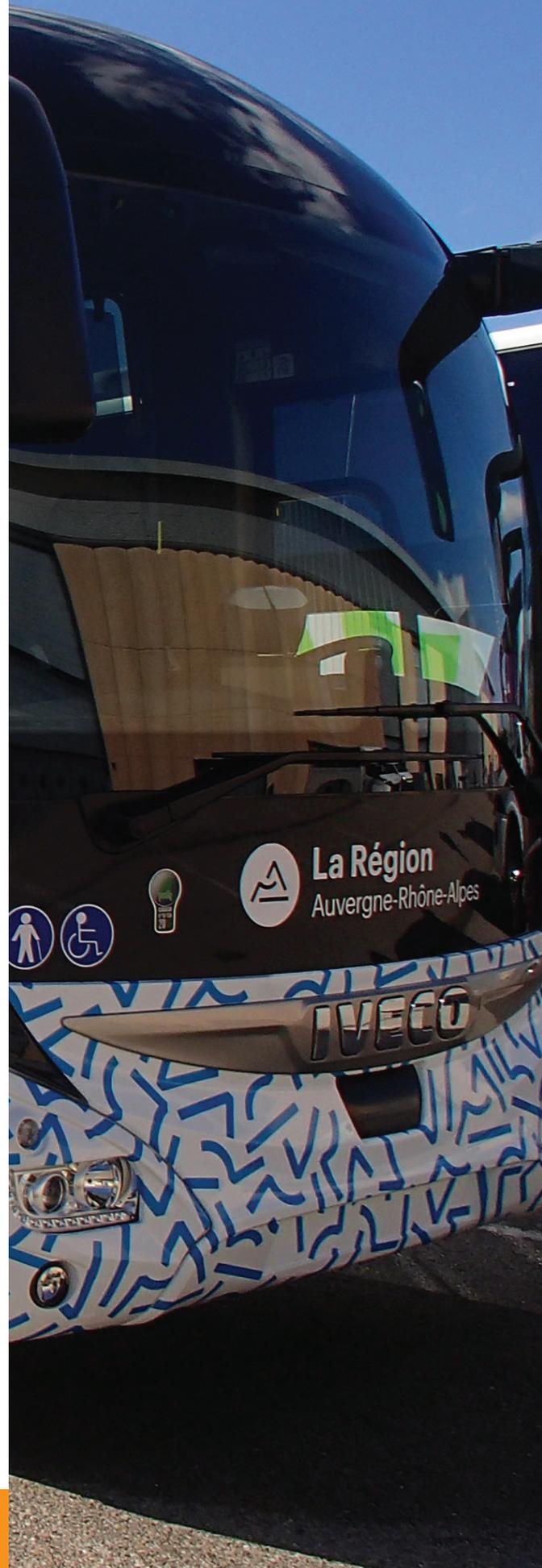
SMT AIRE
MÉTROPOLITAINE
LYONNAISE
syndicat mixte de transports



PLAN D' ACTIONS INTERMODALITÉ
2019-2021
pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Sommaire

• Fiche AML-1-SMT : Comité de suivi des partenaires du PAI par bassin	3
• Fiche AML-2-SMT : Tarification multimodale zonale à l'échelle du SMT AML	4
• Fiche AML-3A-SMT : Développement de l'information multimodale	5
• Fiche AML-3B-SMT : Développement de l'information voyageurs transports collectifs en temps réel	6
• Fiche AML-3C-AURA : Développement de l'information multimodale dans les pôles d'échanges multimodaux	7
• Fiche AML-4-SMT : Pôles d'échanges multimodaux	8
• Fiche AML-4A : Aménagements du PEM de Lyon Part Dieu (phase1)	9
• Fiche AML-4B : Aménagements du PEM de Lyon Perrache (phase1)	10
• Fiche AML-4C : Aménagements du PEM de Saint-Etienne Châteaueux	11
• Fiche AML-5-SMT : Parcs relais	12
• Fiche AML-6-SMT : Expérimentation d'innovations intermodales	13
• Carte des actions de bassin	14
• Fiche VR-1 : Etude de la réouverture d'une halte TER à Vaugris-Gare	15
• Fiche VR-2 : Meilleure liaison entre la gare de St-Clair-les-Roches et Condrieu	16
• Fiche VR-3 : Aménagement de la gare du Péage de Roussillon	17
• Fiche VR-4 : Mise en accessibilité de la gare de St-Clair-les-Roches	18
• Fiche VR-5 : Gouvernance du Pôle d'échange multimodal de Vienne	19
• Fiche VR-6 : Echangeur et aire de covoiturage de Vienne-Sud (Reventin)	20
• Fiche VR-7 : Faciliter les rabattements tous modes en gare de Sérézin-du-Rhône	21
• Fiche GM-VR-1 : Gestion partagée du PEM de Givors Ville	22
• Fiche GM-VR-2 : Aire métropolitaine de covoiturage à Chasse-sur-Rhône	23
• Fiche VS-VR-GM-1 : Voie de circulation réservée au covoiturage sur l'axe A6 - A7	24
• Glossaire	25
• Les 75 actions cartographiées sur l'ensemble du périmètre de l'aire métropolitaine lyonnaise	26-27





Fiche AML-1-SMT : Comité de suivi des partenaires du PAI par bassin

Désignation :

Mise en place d'un Comité de suivi technique se réunissant au moins une fois par an, dans chaque bassin, et associant des représentants des autorités organisatrices, des exploitants, des concessionnaires, des services techniques de l'Etat et de collectivités, etc.

Lieu / échelle d'application :

Chaque bassin.

Objectif(s) :

- Bilan de l'avancement des actions recensées dans le présent plan d'actions ainsi que les autres actions portées par le SMT AML.
- Avancées des projets qui animent les territoires à plus long terme.
- Emergence de nouveaux projets.
- Partage des informations relatives à la coordination des offres, aux dysfonctionnements éventuels observés et partage des expériences à l'œuvre sur le territoire.

Calendrier de mise en œuvre :

Action SMT: lien continu SMT/Territoire

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Etat, Région, Départements de l'Ain et de l'Isère, EPCI, SYTRAL, Métropole de Lyon, SCOT, exploitants, concessionnaires...

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML.

Suivi de l'action :

Tenue au moins annuelle des groupes.

Points de vigilance, observations diverses :

Les ordres du jour seront élaborés de manière partenariale.

Ce comité de suivi permettra également d'initier des nouvelles actions partenariales au-delà de 2021 (plan d'actions «glissant») et de faciliter si besoin l'organisation de groupes de travail plus territorialisés afin de traiter des points ciblés

(projets d'aménagement, coordination d'offre sur un site...).



Fiche AML-2-SMT :

Tarifification multimodale zonale à l'échelle du SMT AML

Désignation :

Démarche de veille - propositions - expérimentations - développements en matière de tarification multimodale zonale à l'échelle du SMT AML (gamme T-libr) et/ou de produits tarifaires combinés locaux.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre du SMT AML.

Objectif(s) :

- Poursuivre le développement de la gamme tarifaire multimodale zonale T-libr : couverture géographique, gamme tarifaire...
- Assurer un suivi des produits combinés.
- Promouvoir des innovations et/ou coopérations tarifaires à chaque besoin identifié, notamment autour des événements (création de titres multimodaux en lien avec la Biennale du Design 2019 organisée à Saint-Etienne).
- Faire connaître la tarification multimodale (mise en place d'un kit de communication, événementiels).
- Mieux connaître l'usage et ses évolutions (enquête auprès d'usagers et non-usagers).

Calendrier de mise en œuvre :

- 1 enquête début 2019 permettant de mieux connaître les usages et attentes.
- 3 COTECH en 2019 pour développer la gamme T-libr (diversification, extension territoriale, aspects institutionnels et techniques, etc.).
- Réactualisation des supports (modernisation et nouveaux tarifs).
- Campagne de promotion à la rentrée 2019 (diffusion par les autorités organisatrices / exploitants des nouveaux supports).
- Plan de communication été 2020 incluant les réseaux sociaux, le Web et les employeurs (cf. retours enquête).
- Extension géographique en préparation pour la zone «Libellule» et étude de potentiels d'extension plus large.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Membres du Syndicat ; autres AO concernées ; exploitants et, le cas échéant, partenaires événementiels.

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML.

Points de vigilance, observations diverses :

Prendre en compte les contraintes techniques TCL liées au système billettique Técély (renouvellement prévu à l'horizon 2022), à titre principal sur la gamme occasionnelle.

S'assurer que les partenaires ont bien intégré la nécessaire compatibilité des supports et matériels associés (portillons métro, autres valideurs, supports de contrôle, vente...) dans leurs renouvellements.



Fiche AML-3A-SMT : Développement de l'information multimodale

Le SMT AML est maître d'ouvrage du référentiel de données Multitud' qui alimente plusieurs calculateurs d'itinéraire dont Oûra pour Auvergne-Rhône-Alpes, Moovizy pour le bassin stéphanois ou encore Optymod'Lyon pour le bassin lyonnais.

Désignation :

Poursuite de l'amélioration de l'information multimodale (cartographie des offres, réflexion sur l'élargissement à de nouveaux réseaux et de nouveaux services.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre élargi du SMT AML : périmètre Multitud' avec extensions possibles aux espaces vécus.

Objectif(s) :

- Consolider les informations ; les diffuser en multicanal ;
- Être force de proposition pour des évolutions en réponse aux besoins des usagers
- Sécuriser et partager les obligations en matière de production et diffusion des données

Calendrier de mise en œuvre :

Lancement de Multitud' 4 début 2021.

Maître d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Adhérents du Syndicat ; autres AO concernées ; exploitants.

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML

Suivi de l'action :

COTECH et COPIL Multitud', au moins une fois par an dans le cadre des instances de gouvernance du partenariat Multitud'.

Points de vigilance, observations diverses :

La capitalisation et la diffusion de ces données multimodales sont importantes pour les territoires non-membres de Multitud'.



Fiche AML-3B-SMT :

Développement de l'information voyageurs TC en temps réel

Désignation :

Développer la collecte de l'information en temps réel, en la rassemblant dans un concentrateur permettant d'alimenter des réutilisateurs comme Oûra avec interface utilisateurs par calculateur web ou appli mobile.

Qualifier la nature de l'information temps réel et les formats disponibles auprès des réseaux et exploitants.

Mettre en œuvre un programme de développement des SAEIV compatibles.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre Multitud'

Objectif(s) :

Répondre à une demande forte des utilisateurs des réseaux de transports collectifs par l'amélioration de l'information voyageurs qui repose sur un travail de mise en qualité des données, de fiabilité de l'offre de transport affichée et des échanges d'information.

Calendrier de mise en œuvre :

L'Application Moovizy permet de réaliser des réservations auprès de différents opérateurs de mobilité au sein de l'aire urbaine de Saint-Étienne. Tous les services de mobilité des partenaires seront accessibles. Il s'agit du premier MaaS (mobility as a service) de France.

multitud' 3 : Mise en œuvre de l'offre en temps réel progressivement à partir de début 2020.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML pour le référentiel Multitud'.

Réutilisateurs pour l'interface voyageurs.

Partenaires :

Région, AO partenaires disposant d'une information en temps réel sur leur réseau.

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML.

Points de vigilance, observations diverses :

Adaptations à mener par les autorités organisatrices pour produire des données en temps réel ?



Fiche AML-3C-AURA : Développement de l'information multimodale dans les pôles d'échanges multimodaux

Désignation :

Afin de faciliter l'information des voyageurs TER à la descente des trains, et d'améliorer l'intermodalité avec les transports en communs, une information dynamique sur les prochains départs TC est en cours de déploiement. Elle permet également aux utilisateurs des TC qui fréquentent les pôles d'échanges d'être mieux informés sur ces circulations.

La SNCF est chargée du déploiement : installation des écrans en gare ou sur le périmètre des pôles d'échanges, alimentation des écrans via le serveur multimodal SNCF. Les données théoriques peuvent provenir de Multitud' qui alimentent la plateforme Oûra. Celle-ci peut alors alimenter le serveur SNCF. Les données temps réel pourront également être transmises, lorsqu'elles existent.

Poursuite de l'amélioration de l'information multimodale (cartographie des offres, réflexion sur l'élargissement à de nouveaux réseaux et de nouveaux services).

Lieu / échelle d'application :

Les gares du périmètre SMT AML (ciblage SNCF) :

- Roanne, Ambérieu, Voiron, Bourgoin-Jallieu
- Gorge de Loup, Saint Paul, Vaise, Vénissieux, Vienne, Villefranche
- Givors, L'Arbresle,
- Saint-Etienne Carnot, Saint-Etienne Bellevue, Saint-Etienne la Terrasse.
- D'autres gares du périmètre pourraient être choisies en fonction des besoins.

Objectif(s) :

Renforcer l'information multimodale pour améliorer les échanges intermodaux dans les pôles d'échanges et faciliter les correspondances.

Calendrier de mise en œuvre :

Plans d'intermodalité inscrits dans la convention SNCF. Mise en place d'informations multimodales dans les 14 gares de l'AML. Sollicitation récente de la région.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SNCF pour l'installation des écrans et leur alimentation.

Partenaires :

Région, AO partenaires, SMT AML

Coût, clé de financement, moyens :

Financement d'un premier lot d'installation par la Région et la SNCF.

Contribution au déploiement d'écrans supplémentaires ou équipement d'autres sites par les partenaires.

Points de vigilance, observations diverses :

Saint-Etienne Métropole a développé une application multimodale « Moovizy ». A partir des données disponibles, un projet d'installation de bornes d'affichage existe pour les sites de Saint-Chamond, Châteaueux, Terrasse, Bellevue, Hôtel de ville (pôle de transport urbain, borne sur la place)



Fiche AML-4-SMT : Pôles d'échanges multimodaux

Désignation :

Démarche partenariale sur la gestion des PEM (prise en compte de tous les modes de déplacements et de transports), les conditions d'accès et la signalisation des pôles multimodaux, le développement des services associés et notamment le stationnement vélos en consigne sécurisée (harmoniser les conditions d'accès, y compris la tarification).

Lieu / échelle d'application :

Périmètre du SMT AML

Objectif(s) :

Optimiser, articuler, accompagner et faciliter le passage d'un mode de transport à un autre pour les différents types d'utilisateurs.

Encourager le rabattement et la diffusion vers/depuis les réseaux de transport, y compris par les modes actifs pour le «premier» et/ou le «dernier» kilomètre.

Partager les connaissances et définir collectivement des perspectives d'amélioration des fonctionnements.

Accompagner les territoires pour faire des pôles d'échanges des leviers aux politiques de maîtrise de l'usage de l'automobile et de report modal vers le train, covoiturage et modes actifs (marche, vélo, VAE...).

Calendrier de mise en œuvre :

Afin de compléter les travaux du PAI et en subsidiarité des études locales et régionales, réalisation d'une étude en 2020 sur parkings et services en gares de l'AML. Mise à jour des cahiers de bassin avec fiches gare (68).

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, SYTRAL, intercommunalités, Région...

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML pour l'étude.

Pour les pistes d'action et évolutions : financement propre à chaque partenaire concerné.

Points de vigilance, observations diverses :

Principe de subsidiarité dans l'approche du sujet.

Intégrer les schémas modes actifs aux réflexions sur les aménagements des PEM.



Fiche AML-4A : Aménagements du PEM de Lyon Part-Dieu (phase 1)

Désignation :

Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu pour optimiser les circulations ferroviaires et l'intermodalité aux transports urbains et faciliter les déplacements à pied au sein de la gare et en liens avec les quartiers voisins.

Lieu / échelle d'application :

PEM de la gare Part-Dieu et relations aux quartiers voisins (Part-Dieu/ Vilette/ Lafayette/ Paul Bert). Objectif(s) :

- Apporter une réponse à la saturation de la gare.
- Optimiser l'articulation des différents modes de transports
- Création de la voie L pour retrouver une ponctualité et une robustesse acceptable en gare de Lyon Part-Dieu. Coût 100M€ mais pas de nouveaux trains mis en route sur cette nouvelle voie car l'objectif est de désaturer
- Doubler la surface de la gare avec création de nouveaux accès aux quais à partir de l'avenue Pompidou.
- Ouvrir la gare pour en faire un « morceau de ville » et un quartier à vivre attractif du quartier de la Part-Dieu.
- Faciliter les déplacements des usagers ferroviaires et plus généralement inter/ multimodaux : marche, vélo, voiture, TCU, TCNU • Création de 2000 places de stationnement vélo.

Calendrier de mise en œuvre :

Comité stratégique fin 2019 avec décision d'un financement complémentaire. 2018-2024 : Travaux de la phase 1 en cours.

Maitre d'ouvrage / pilote :

SNCF Gare et connexions pour le réaménagement et l'extension de la gare

SNCF Réseau pour la voie L et les accès Pompidou

SPL Lyon Part-Dieu (espaces publics et intermodaux)

SYTRAL pour TCU

Partenaires :

Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau, SNCF Gare et Connexion, SNCF Mobilités, Métropole de Lyon, Ville de Lyon, la SPL Lyon Part-Dieu et SYTRAL

Coût, clé de financement, moyens :

Financement partagé : 105 M€ Région, 100M€ Etat, 150M€ Métropole de Lyon

Observations diverses :

Projet de PEM inscrit dans la ZAC Part-Dieu



Fiche AML-4B : Aménagements du PEM de Lyon Perrache (phase 1)

Désignation :

Aménagement du PEM de Lyon Perrache pour améliorer l'intermodalité et l'insertion du PEM dans la ville. Ouverture du PEM sur le nouveau quartier de la Confluence.

Lieu / échelle d'application :

PEM de Perrache et ouverture au nord et au sud sur les quartiers environnants.

Objectif(s) :

- Ouvrir la gare de Perrache sur les quartiers Nord et Sud de la Presqu'île.
- Offrir plus de confort aux usagers inter/ multimodaux : marche, vélo, voiture, TCU, TCNU, ferroviaire.
- Répondre à la fréquentation de la gare qui devrait doubler d'ici 2030.
- Faciliter la liaison entre le Nord et le Sud de la Presqu'île de Lyon et transformer les abords de la gare de Perrache.
- Améliorer les accès à la gare et au métro et rendre les déplacements à pied au sein du PEM plus confortables.
- Création d'un passage dédié aux modes doux dans la voute ouest qui va accueillir également un accès métro direct, à 150 mètres de la place des Archives (sud du PEM).

Calendrier de mise en œuvre :

Travaux terminés prochainement. La livraison était initialement prévue pour mai 2020 mais repoussée à l'été 2020. L'objectif principal est de mettre en accessibilité les quais de la gare et créer un accès à la gare côté place des Archives. La Métropole de Lyon travaille de son côté pour améliorer les cheminements piétons et rendre plus lisible l'accès au métro.

Maitre d'ouvrage / pilote :

- SNCF Gares et Connexions : création d'un nouvel accès à la gare.
- SNCF Réseau : mise en accessibilité des quais.
- SPL Lyon Confluence : espaces publics.
- SYTRAL : tram et métro.
- Ville de Lyon : espaces verts et équipements.
- Métropole de Lyon : pour le centre d'échange (CELP).

Partenaires :

Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Mobilités.

Coût, clé de financement, moyens :

40 millions d'euros pour les phases 2018 à 2019.

Observations diverses :

La ligne de tramway T2 qui s'arrête actuellement à Lyon Perrache sera prolongée jusqu'à Confluence, empruntant les mêmes rails que le T1. Cela devrait permettre d'améliorer le cadencement et offrir des services en heure de pointe toutes les deux minutes en lien avec l'augmentation démographique du quartier Confluence.

Projet de PEM inscrit dans la ZAC Confluence. Le PEM se compose d'une gare ferroviaire, propriété SNCF, et d'un CELP, propriété Métropole de Lyon.



Fiche AML-4C :

Aménagements du PEM de Saint-Etienne Châteaureux

Désignation :

Le PEM de Châteaureux met en relation TGV, TER, tramways, bus et 2 réseaux interurbains. Son aménagement, en 2006, demeure très bon, mais son fonctionnement et sa lisibilité pour l'utilisateur peuvent être améliorés :

- Amélioration du jalonnement interne au site du PEM et développer le stationnement vélos sur le parvis de la gare.
- Développement de l'information voyageurs multi réseaux en temps réel. A partir des données disponibles grâce à l'application multimodale «Moovizy» développée par Saint-Etienne Métropole, une ou plusieurs bornes d'information voyageurs pourraient être installées sur le PEM.
- A moyen / long terme, une passerelle doit permettre d'ouvrir la gare sur le secteur de projet urbain de Châteaureux Nord / quartier du Soleil (ZAC EPA-SE) sur lequel d'importants programmes économiques et résidentiels sont en cours de programmation, ainsi qu'une relocalisation du parc relais TER.

Lieu / échelle d'application :

Saint-Etienne Châteaureux.

Objectif(s) :

- Rationnaliser et développer la fonction P+R TER, au nord du site.
- Ouvrir la gare sur sa face nord pour accompagner le développement urbain important du quartier (EPA-SE, SEM, VSE), et faciliter les intermodalités par-delà le faisceau ferroviaire.
- Développer l'utilisation et le stationnement des vélos dans le quartier et dans le PEM.

Calendrier de mise en œuvre :

Première réunion technique réalisée par SEM. Echanges techniques entre les partenaires et études en cours sur le nœud ferroviaire stéphanois.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Saint-Etienne Métropole / Région AURA.

Partenaires :

Exploitants, Départements (Loire, Haute-Loire), EPASE, Ville de Saint-Etienne.

Coût, clé de financement, moyens :

Points de vigilance, observations diverses :

Fait l'objet d'une coordination.



Fiche AML-5-SMT : Parcs relais

Désignation :

Diagnostic des différents types de parcs relais existant sur «l'aire métropolitaine lyonnaise» et rentrant dans le périmètre du PAI : étude portant sur les tarifications, les modalités d'accès et de gestion ainsi que sur les sites qui font ou pourraient faire l'objet de projets de création ou d'extension.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre de «l'aire métropolitaine lyonnaise».

Objectif(s) :

Encourager le rabattement sur le réseau ferroviaire ; maîtriser le stationnement dans les pôles d'échanges (mieux gérer les effets de saturation et de débordement) et les effets de report des usagers entre les sites d'un bassin.

Partager les connaissances et «bonnes pratiques» et définir collectivement des perspectives d'amélioration de fonctionnement, de dimensionnement ou de création de nouveaux sites pour une gestion partagée et homogène et pour plus de lisibilité pour les usagers ;

Avoir une meilleure connaissance de la fréquentation des parkings et des profils des usagers ;

Prendre en compte les projets et souhaits d'évolution de l'offre TC dans la perspective de création de nouveaux sites ou de nouveaux aménagements des sites existants ;

Réfléchir aux possibilités de prioriser l'accès pour certains usagers (covoitureurs...) et aux modalités de contrôles ;

Réfléchir à mettre en place une information dynamique à proximité des P+R.

Calendrier de mise en œuvre :

- Approfondissement de l'analyse du stationnement sur 3 gares avec fréquentation importante (Villefranche-sur-Saône, Ambérieu-en-Bugey, Rive-de-Gier) par des étudiants du Master ITP2D de Lyon 3 supervisés par professionnels du CEREMA > restitution le 10 mars 2020
- Dans le cadre d'une coopération public / public, réalisation par le CEREMA d'un état de l'art des politiques de rabattement vers transports collectifs métropolitains et de stratégie en matière de parcs-relais associés > restitution prévue à l'été 2020
- Dans ce même cadre, diagnostic sur la prise en compte de la problématique de rabattement vers les gares dans les documents de planification (ou stratégiques) du périmètre du PAI > restitution prévue à l'été 2020
- Mise à jour des informations des cahiers de bassin pour la soixantaine de gares concernées > Cahiers de bassin du PAI 2020
- Afin de compléter les travaux du PAI et en subsidiarité des études locales et régionales, réalisation d'une étude en 2020 sur les parkings et services en gares de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne sur une quarantaine de gares > Résultats communiqués lors des Comités de suivi 2020

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

Région, SYTRAL, Métropoles de Lyon et de Saint-Etienne, Communautés d'agglomérations, CEREMA, Université Lyon 3 - Master ITP2D - Ingénierie des transports et politiques de déplacements durables...

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML pour l'étude. Pour les pistes d'action et évolution : financement propre à chaque partenaire concerné.

Points de vigilance, observations diverses :

Intervention de l'Etat pour améliorer l'axe Lyon Saint-Etienne.

Diversité des maitrisés d'ouvrage, des situations géographiques et caractéristiques locales.



Fiche AML-6-SMT : Expérimentation d'innovations intermodales

Plusieurs démarches innovantes existent, émergent ou sont en cours d'expérimentation sur le territoire de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne et pourraient être partagées avec l'ensemble des acteurs :

- Des services de covoiturage dynamique sans réservation sont expérimentés sur les Communautés d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et Portes de l'Isère
- Une navette autonome entre le P+R (en projet) et la gare d'Ambérieu-en-Bugey (territoire d'expérimentation - CC Plaine de l'Ain)
- Une autre navette autonome (MIA) sur le site du parc industriel des Gaulnes à Meyzieu-Jonage avec la particularité de circuler sur route ouverte en lien avec le tramway T3 (projet pour 2019/2020 de Métropole de Lyon, Eiffage Énergie Systèmes, Berthelet, SERL et SYTRAL).
- Autostop partagé à Anse (expérimentation à partir de septembre 2018). Projet d'expérimentation porté par la Métropole de Lyon sur la voie réservée au covoiturage sur le tronçon A6-A7 déclassé

Désignation :

Dans la continuité du travail actuel du SMT AML sur la réalisation d'une grille des nouveaux acteurs privés de la mobilité, est proposée une démarche de veille sur les projets visant à faciliter l'intermodalité.

Lieu / échelle d'application :

Périmètre du SMT AML

Objectif(s) :

Suivre les innovations technologiques et/ou servicielles ;
Le cas échéant faciliter le montage de projets dans les PEM ou territoires adaptés.
Contribuer à faire se croiser les offres d'innovation et les besoins des AO.

Calendrier de mise en œuvre :

En 2019 : un état sur les nouveaux acteurs de la mobilité sur les territoires urbains ruraux et péri-urbains

2020 : Prévoir une étude plus spécifique sur les territoires périurbains et ruraux

Maitre d'ouvrage / pilote :

SMT AML

Partenaires :

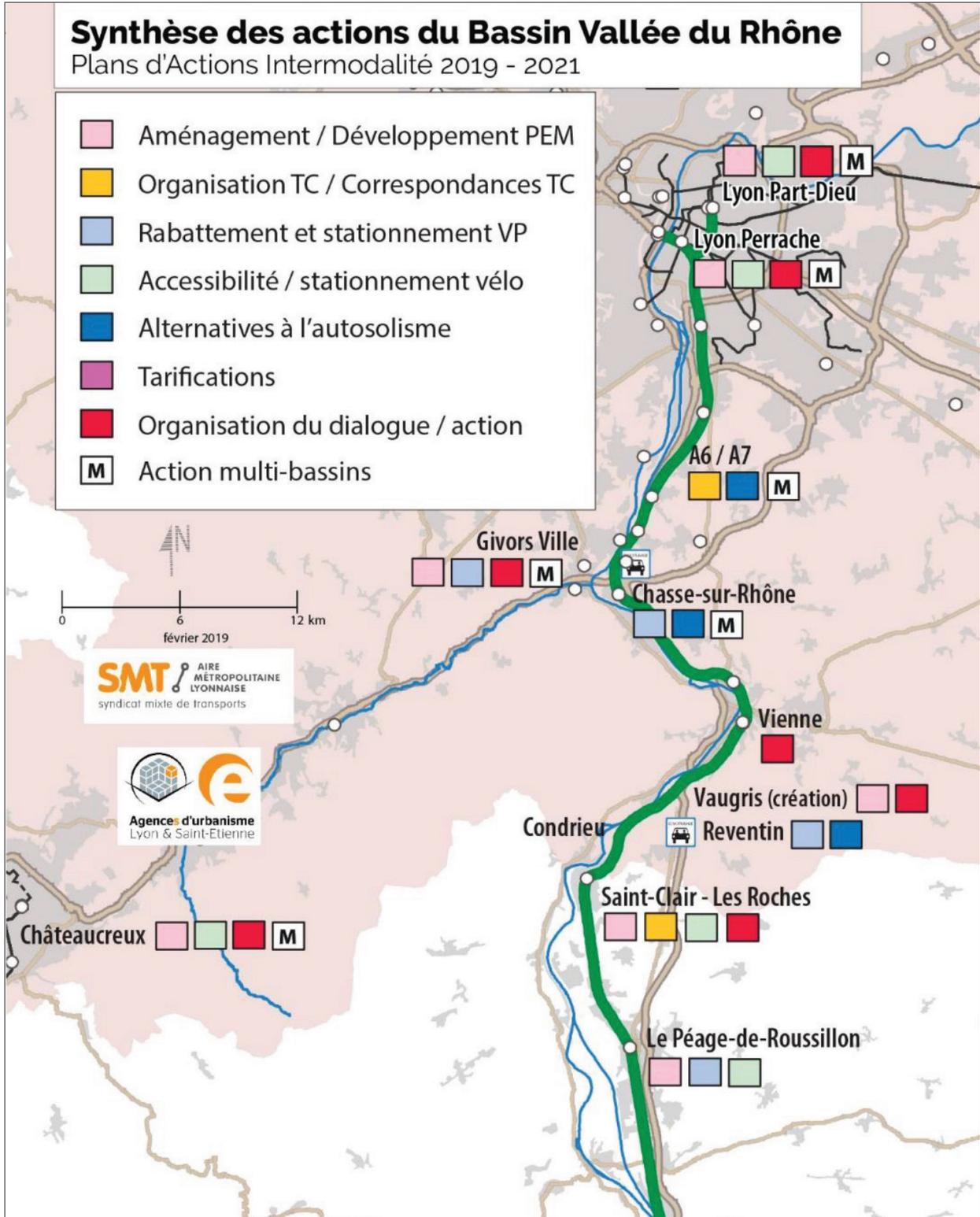
Membres du Syndicat ; autres AO concernées ; exploitants ; CEREMA, pôle CARA, PNR du Pilat, 3CM ...

Coût, clé de financement, moyens :

Moyens propres au SMT AML pour l'animation de la démarche
Pour les pistes d'action et évolution : financement propre à chaque partenaire concerné / aides éventuelles...

Points de vigilance, observations diverses :

Faire le lien avec les EPCI du territoire qui seront retenus à l'appel à projets dans le cadre de l'initiative France Expérimentation «Dérogations French Mobility, première vague», appel à projets portant également sur des projets permettant d'améliorer l'intermodalité ; faire le lien avec les autres appels à projets





Fiche VR-1 : Etude de la réouverture d'une halte TER à Vaugris-Gare

Désignation :

Une gare a donné son nom au lieu-dit Vaugris-Gare. Elle n'est plus desservie mais une zone d'activité, notamment, est à proximité directe de l'ancien site.

Lieu / échelle d'application :

Secteur de Vaugris-Gare

Objectif(s) :

Etudier la réouverture d'une halte

Calendrier de mise en œuvre :

Les premières études ont été lancées. Rendu de l'étude prévu pour la fin d'année 2020

Maitre d'ouvrage / pilote :

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires :

Vienne Condrieu Agglomération

Coût, clé de financement, moyens :

Points de vigilance, observations diverses :



Fiche VR-2 : Meilleure liaison entre la gare de St-Clair-les-Roches et Condrieu

Désignation :

Jalonnement et aménagement d'une liaison modes actifs en lien avec la «Via Rhôna» pour relier la commune de Condrieu à la gare de St-Clair-les-Roches.

Réflexion pour conforter et améliorer la liaison TC entre St-Clair-les-Roches et Condrieu, assurée aujourd'hui uniquement par le réseau TIL (4 A/R par jour - ligne 131) en lien avec les évolutions des réseaux TC (TPR - s'arrête à la gare de St-Clair-les-Roches, LVA).

Le nombre important d'acteurs concernés nécessite la mise en place d'un groupe de travail spécifique

Lieu / échelle d'application :

Communes de St-Clair-les-Roches et Condrieu.

Objectif(s) :

Faciliter l'accès à la gare de St-Clair-les-Roches pour les habitants de Condrieu.

Calendrier de mise en œuvre :

Premiers contacts en cours.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Co-pilotage : Vienne Condrieu Agglomération et Communauté de communes du Pays Roussillonnais

Partenaires :

Communes, Région AURA, SMT AML, Départements (Rhône, Loire, Isère), PNR du Pilat, CC du Pilat Rhodanien.

Coût, clé de financement, moyens :

Points de vigilance, observations diverses :

Aménagements modes actifs : étude déjà réalisée pour améliorer les liaisons modes actifs. Pont étroit (entretenu à ce jour par le Département du Rhône), réflexion pour mettre en place une passerelle modes actifs mais manque de financements, réalisation progressive des aménagements de voirie par les Communes.

La liaison modes actifs entre Saint-Clair-les-Roches et Condrieu s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets portant sur les continuités cyclables et vise une accessibilité vélo plus large.

Situation géographique particulière du projet, à l'articulation de plusieurs départements et communes.



Fiche VR-3 : Aménagement de la gare du Péage-de-Roussillon

Désignation :

Aménagement de la gare du Péage de Roussillon : mise en accessibilité, organisation du stationnement.

Lieu / échelle d'application :

PEM de Péage-de-Roussillon.

Objectif(s) :

Mise en accessibilité de la gare : mise aux normes du passage souterrain, mise en place des ascenseurs, réhaussement des quais, mise aux normes PMR.

Organiser le stationnement : gare + abords.

Calendrier de mise en œuvre :

Aménagement de l'accessibilité (programmation SD'AP).

Maitre d'ouvrage / pilote :

Mise en accessibilité : SNCF Réseau ; Organisation du stationnement : CC du Pays Roussillonnais.

Partenaires :

Communauté de communes entre Bièvre et Rhône.

Coût, clé de financement, moyens :

Points de vigilance, observations diverses :



Fiche VR-4 : Mise en accessibilité de la gare de St-Clair-les-Roches

Désignation :

Mise en accessibilité de la gare de St-Clair-les-Roches.

Lieu / échelle d'application :

Gare de St-Clair-les-Roches.

Objectif(s) :

Mise en accessibilité de la gare : mise aux normes du passage souterrain, mise en place des ascenseurs, rehaussement des quais, mises aux normes PMR.

Mise en accessibilité du quai pour l'arrêt des cars TCNU et maîtrise du stationnement abusif afin de permettre la circulation des cars et leur accostage au quai.

Calendrier de mise en œuvre :

Études préliminaires achevées. Réalisation prévue : 2022-2024

Maitre d'ouvrage / pilote :

SNCF Réseau.

Partenaires :

St-Clair-les-Roches, Région AURA, SMT AML, Département de la Loire, Département de l'Isère.

Coût, clé de financement, moyens :

Observations diverses :



Fiche VR-5 : Gouvernance du Pôle d'échange multimodal de Vienne

Désignation :

Remettre en place une gouvernance en lien avec l'ensemble des parties prenantes pour favoriser l'intermodalité, la signalétique / information voyageurs et les aménagements / les parkings / l'accessibilité au regard des évolutions de la fonction de la gare de Vienne, en lien avec les projets territoriaux.

Renforcer le jalonnement de la Maison de la Mobilité au sein du PEM de Vienne.

Lieu / échelle d'application :

PEM Vienne.

Objectif(s) :

Faciliter les usages du Pôle d'échange multimodal et notamment l'accès à l'information et à la vente de titres multimodaux de transport.

Calendrier de mise en œuvre :

Relance de la gouvernance du PEM en 2019 .
Le projet d'extension du P+R est actuellement en cours d'étude.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Vienne Condrieu Agglomération.

Partenaires :

Ville de Vienne, SNCF (Mobilité, Réseau, Gares & Connexions), Région, gestionnaire parking, Maison de la mobilité.

Coût, clé de financement, moyens :

Observations diverses :

VCA a engagé les études pour la mise en place d'un nouveau PDM.



Fiche VR-6 : Echangeur et aire de covoiturage de Vienne-Sud (Reventin)

Désignation :

Aménagement d'un échangeur complet à Vienne Sud dans lequel est intégré une aire de covoiturage de 100 places.

Lieu / échelle d'application :

Reventin-Vaugris

Objectif(s) :

Calendrier de mise en œuvre :

Une concertation a été engagée autour du projet de demi-échangeur à Reventin et des études sont en cours pour une mise en service prévisionnelle prévue fin 2023.

Maitre d'ouvrage / pilote :

Vinci Autoroutes.

Partenaires :

Vienne Condrieu Agglomération.

Coût, clé de financement, moyens :

A définir

Observations diverses :



Fiche VR-7 : Faciliter les rabattements tous modes en gare de Sérézin-du-Rhône

La Gare de Sérézin-du-Rhône est située sur la ligne TER n°5 Villefranche-sur-Saône - Vienne. Son parking en libre accès est régulièrement saturé, entraînant un stationnement abusif et sauvage sur les trottoirs le long de la rue bordant la gare. Une navette TER (ligne 90) est accessible depuis/vers les communes de Ternay et Communay.

Désignation :

Etudier l'opportunité de faciliter l'accès en modes actifs, de réglementer le parking gare et de créer un P+R à Ternay en lien avec la navette TER.

Relancer la réflexion sur l'articulation de l'offre de TC entre la gare et les zones d'activités en lien avec les plans de mobilités interentreprises (la CCPO n'étant pas dans un PDU, les entreprises de + de 100 salariés n'ont aucune obligation légale).

Lieu / échelle d'application :

Gare de Sérézin-du-Rhône, Ternay, Parcs d'activités notamment situés sur les communes de Saint-Symphorien-d'Ozon, de Communay, de Ternay et Sérézin-du-Rhône Chaponnay et de Marennes.

Objectif(s) :

Désengorger le stationnement sur le parking de la gare

Faciliter l'accès / la diffusion depuis/vers les parcs d'activité en déplacements alternatifs à l'autosolisme

Calendrier de mise en œuvre :

Maitre d'ouvrage / pilote :

CC du Pays de l'Ozon

Partenaires :

Région AURA, SYTRAL, exploitants, communes, entreprises / parcs d'activités

Coût, clé de financement, moyens :

Points de vigilance, observations diverses :



Fiche GM-VR-1 : Gestion partagée du PEM de Givors Ville

Désignation :

La gare de Givors Ville bénéficie d'une bonne fréquence TER et est inscrite dans le PDU de la Métropole lyonnaise comme PEM « porte d'entrée de l'agglomération ». Cependant, son aire de chalandise est étendue sur les périmètres de plusieurs autres EPCI (CC du Pays Mornantais, CC de la Vallée du Garon, Vienne Condrieu Agglomération, CC du Pays de l'Ozon, ...).

Par ailleurs, des navettes de rabattement privées existent entre le PEM de Givors Ville et certaines ZA de la CC du Pays de l'Ozon

Lieu / échelle d'application :

PEM Givors et accès

Objectif(s) :

Faciliter la gestion du PEM ; mieux répondre aux besoins des usagers, organiser le stationnement ; mutualiser / coordonner l'information multimodale

Calendrier de mise en œuvre :

Givors-ville : extension de 240 places (parking passera de 400 pl aujourd'hui à 638 après) Travaux en cours, livraison du parking définitif fin 2020. La Métropole de Lyon est actuellement en discussion actuellement avec la SNCF pour l'acquisition du foncier.

Lancement d'une étude de rabattement sur l'axe Givors – Lyon afin d'étudier l'opportunité d'un parking en ouvrage sur Givors Ville (500 à 600 pl) en réponse à la demande expresse de l'Etat (réflexion alternative A45).

Maitre d'ouvrage / pilote :

Métropole de Lyon

Partenaires :

Coût, clé de financement, moyens :

Suivi de l'action :

Points de vigilance, observations diverses :

Fiche action commune bassin Vallée du Rhône ;

Action à travailler en lien avec le projet d'agrandissement du parking de Givors Ville et la fiche action relative à une liaison en transport en commun entre les polarités de Givors et de Vienne



Fiche GM-VR-2 : Aire métropolitaine de covoiturage à Chasse-sur-Rhône

Désignation :

Etude de faisabilité et tour de table institutionnel visant à réaliser une aire de covoiturage métropolitain à l'échangeur A47 n° 8 (Chasse-sur-Rhône),

Lieu / échelle d'application :

Chasse sur Rhône.

Objectif(s) :

Développer le covoiturage au croisement des axes A7, A46 et A47.

Calendrier de mise en œuvre :

Maitre d'ouvrage / pilote :

A définir

Partenaires :

Coût, clé de financement, moyens :

Points de vigilance, observations diverses :

Action commune bassin Vallée du Rhône.



Fiche VS-VR-GM-1 : Voie de circulation réservée au covoiturage sur l'axe A6 - A7

Désignation :

Mise en place d'une voie réservée au covoiturage en lien avec le déclassement de l'axe A6 - A7 et la transformation en M6/M7.

Lieu / échelle d'application :

Métropole de Lyon

Objectif(s) :

La Métropole va transformer progressivement l'autoroute en boulevard urbain entre Limonest et Pierre-Bénite. Des aménagements vont être réalisés dès 2020 pour changer les habitudes de déplacement et favoriser l'utilisation des transports en commun, du covoiturage ou du vélo.

Calendrier de mise en œuvre :

Mise en œuvre prévue à l'automne 2020 :

- Demande d'expérimentation déposée auprès du ministère
- Marché d'équipement pour l'activation et le contrôle de la voie notifié
- Travaux de réalisation d'une douzaine d'arrêts ou aires de covoiturage dans les communes du corridor programmés sur le 1er semestre 2020
- Refonte du site Internet covoiturage-grandlyon.com programmé à partir de l'été 2020
- Phase 1 de la campagne de communication début 2020

Maitre d'ouvrage / pilote :

Métropole de Lyon

Partenaires :

Etat, SYTRAL.

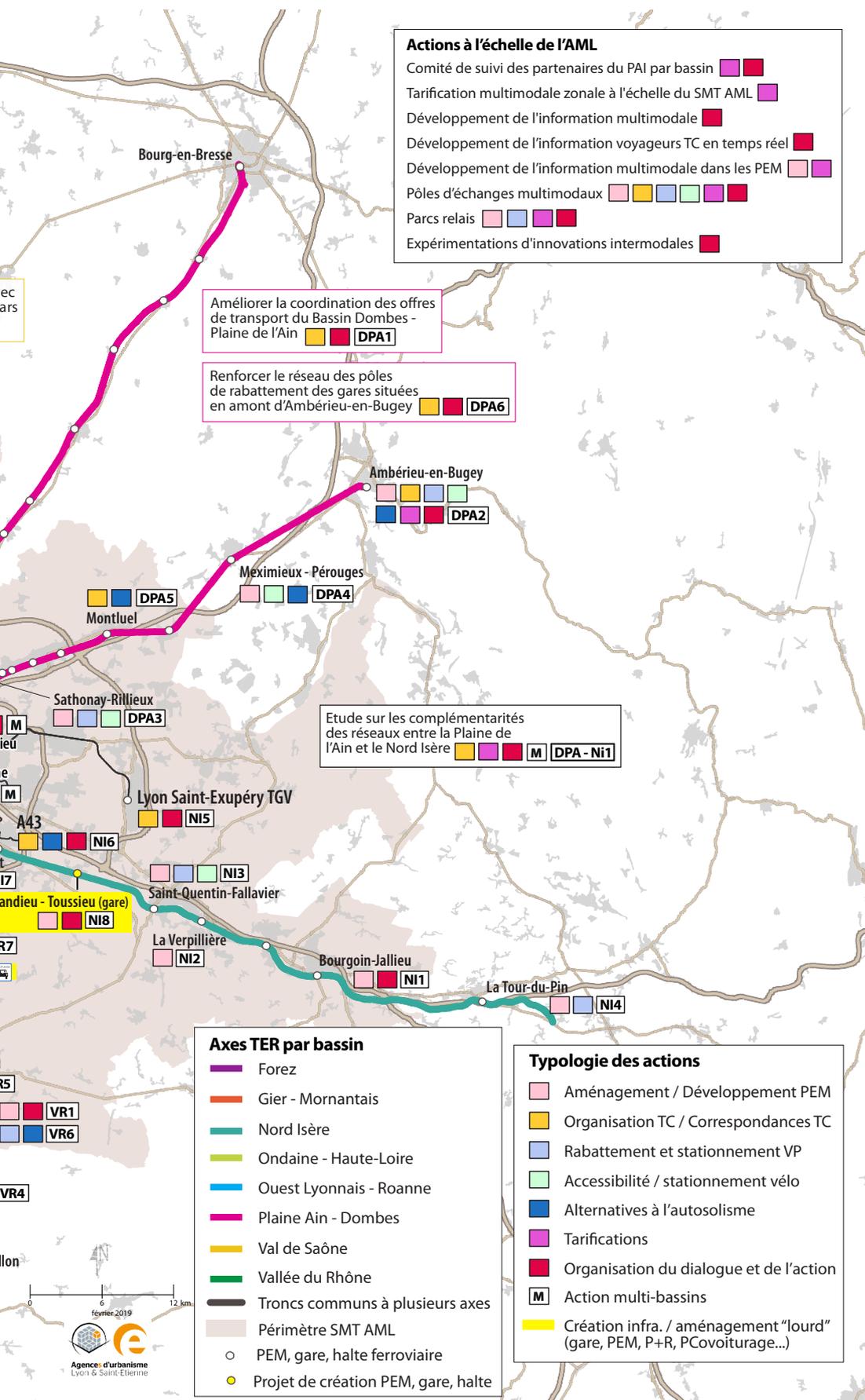
Coût, clé de financement, moyens :

Points de vigilance, observations diverses :

Glossaire

- AO** : Autorités organisatrices
- AURA** : Auvergne-Rhône-Alpes
- BUCOPA** : Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain
- CA3B** : Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- CAVBS** : La communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône
- CCMP** : Communauté de communes de Miribel et du Plateau
- CCPA** : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CPER** : Contrat de plan État-Région
- COPLER** : Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- CCVG** : Communauté de Communes de la Vallée du Garon
- DSP** : Délégation de service public
- EPASE** : Établissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- HPM** : Heure de pointe du matin
- IFSTTAR** : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
- PAI** : Plan d'Actions Intermodalité 2019-2020 pour l'aire métropolitaine lyonnaise
- PDIE** : Plan de déplacement inter-établissements
- PEM** : Pôle d'échange multimodal
- PMR** : Personne à mobilité réduite
- PNR** : Parc Naturel régional
- P+R** : Parc relais
- SAEIV** : Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs
- SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- SD'AP** : Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée
- SMT AML** : Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise
- SPL** : Société publique locale
- STAS** : Société de transports de l'agglomération stéphanoise, également dénomination commerciale du réseau de Saint-Etienne Métropole
- SYTRAL** : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise
- TAD** : Transport à la demande
- TCNU** : Transport collectif non-urbain
- TER** : Transport express régional
- TGV** : Train à grande vitesse®
- TCU** : Transport collectif urbain
- TIL** : Transports interurbains de la Loire
- VAE** : Vélo à assistance électrique
- VPC** : Véhicule particulier conducteur
- VPP** : Véhicule particulier passager
- ZAC** : Zone d'aménagement concerté

de l'aire métropolitaine lyonnaise



75 fiches actions ont été classées en 7 catégories dont

- 8 actions à l'échelle de l'AML et de plusieurs multi-bassins

- 13 fiches portant sur des créations d'infrastructure ou d'aménagement "lourd"



Contact

Pour toute question relative
aux fiches actions du PAI,
veuillez contacter :

Axel Sagnardon
a.sagnardon@smtaml.fr
06 03 47 88 45



SMT AIRE
MÉTROPOLITAINE
LYONNAISE

syndicat mixte de transports

Rachel Haab-Lab, Directrice SMT AML
r.haabl@smaml.fr • Tél. 06 20 40 91 75

Nos membres

